

Le taux d'usage de l'intelligence artificielle multiplié par trois entre 2023 et 2025

Insee Première • n° 2120 • Juillet 2026



En 2025, 18 % des entreprises implantées en France déclarent utiliser au moins une technologie d'intelligence artificielle (IA), soit 8 points de plus qu'en 2024. Cette proportion se rapproche de celle de l'ensemble de l'Union européenne (20 %).

L'adoption de ces technologies reste très liée à la taille de l'entreprise et à son secteur d'activité. Le taux d'usage atteint ainsi 58 % pour les entreprises de 250 salariés ou plus et 59 % pour celles du secteur de l'information-communication. Plus d'une entreprise utilisatrice de l'IA sur deux recourt à au moins deux technologies (analyse de langage écrit, génération du langage parlé ou écrit, etc.).

Les entreprises qui n'utilisent pas l'IA indiquent pour 71 % qu'elles n'en voient pas l'utilité, en particulier parmi les moins grandes, et 54 % évoquent un manque d'expertise, un obstacle surtout mentionné par les plus grandes (250 salariés ou plus). De même, plus de la moitié des entreprises utilisant l'IA déclarent être freinées dans leur utilisation par un manque d'expertise.

En 2025, 18 % des entreprises françaises de 10 salariés ou plus déclarent utiliser au moins une technologie d'intelligence artificielle (IA), 8 points de plus qu'en 2024 et 12 points de plus qu'en 2023 ► **figure 1**. Ce taux d'usage a ainsi été multiplié par trois depuis 2023. Les entreprises utilisant l'IA concentrent désormais 66 % du chiffre d'affaires et 59 % de l'emploi total du champ – secteurs principalement marchands hors secteurs financiers et agricoles – (contre respectivement 49 % et 40 % en 2024). Cela ne signifie pas que 59 % des salariés français utilisent directement l'IA, mais que la majorité d'entre eux travaillent dans une entreprise déclarant mobiliser ces technologies de façon organisée pour tout ou partie de leurs tâches.

L'usage de l'IA reste très lié à la taille de l'entreprise, du fait des coûts fixes d'adoption : les entreprises de moins de 50 salariés (qui représentent 85 % du champ de l'enquête) l'utilisent deux fois moins souvent que celles employant de 50 à 249 salariés (12 % du champ de l'enquête), et presque quatre fois moins que celles de 250 salariés ou plus (respectivement 15 %, 31 %, et 58 %). Entre 2023 et 2025, l'usage de l'IA a triplé dans les entreprises de moins de 250 salariés, tandis que la hausse est

► 1. Part des entreprises qui déclarent utiliser au moins une technologie d'IA

Caractéristiques	France			Union européenne		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
Taille de l'entreprise						
De 10 à 49 salariés	5	9	15	6	11	17
De 50 à 249 salariés	10	15	31	13	21	30
250 salariés ou plus	21	33	58	30	41	55
Secteur d'activité						
Industrie manufacturière	5	7	17	7	11	17
Production et distribution d'énergie, d'eau, gestion des déchets, dépollution	5	9	19	9	13	18
Construction	2	3	10	3	6	11
Commerce	4	10	13	7	12	19
Transports et entreposage	2	5	9	5	8	11
Hébergement-restauration	2	5	12	4	6	12
Information-communication	30	42	59	29	49	63
Activités immobilières	7	14	26	9	15	25
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	14	17	33	19	31	40
Activités de services administratifs et de soutien	6	11	19	8	14	20
Ensemble	6	10	18	8	13	20

Lecture : En 2025, 18 % des entreprises déclarent utiliser au moins une technologie d'intelligence artificielle (IA) en France.

Champ : France, entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Sources : Eurostat ; Insee, enquêtes TIC entreprises 2023, 2024 et 2025.

un peu plus modérée dans celles de 250 salariés ou plus (le taux d'usage de l'IA y est multiplié par 2,8).

Cependant, compte tenu des écarts initiaux, les différentiels de taux d'usage se creusent, passant entre 2023 et 2025 de 16 à 43 points entre les moins de 50 salariés et les 250 ou plus.

Six entreprises sur dix utilisent l'IA dans le secteur de l'information-communication

Avec un taux d'usage de 59 %, les entreprises du secteur de l'information-communication restent de loin celles qui utilisent le plus fréquemment l'IA. Viennent ensuite les activités spécialisées, scientifiques

et techniques (33 %) et les activités immobilières (26 %). L'usage de l'IA est beaucoup moins répandu parmi les entreprises des transports et de l'entreposage (9 %), de la construction (10 %), de l'hébergement-restauration (12 %) et du commerce (13 %). L'industrie manufacturière, l'énergie, eau et déchets ainsi que les services administratifs et de soutien sont dans une situation intermédiaire (17 % à 19 %).

La proportion d'entreprises utilisatrices de l'IA reflète sa diffusion dans l'économie sans tenir compte du poids des entreprises. Dans un secteur comportant de nombreuses entreprises et fortement concentré, si seules les plus grandes entreprises adoptent l'IA, le taux d'usage peut apparaître faible alors même qu'une forte part de l'activité est potentiellement affectée. En utilisant le taux d'usage de l'IA pondéré par l'emploi, le secteur de l'information-communication reste en tête avec 85 % de son emploi localisé dans des entreprises utilisant l'IA, devant le secteur « énergie, eau et déchets » (80 %). C'est surtout dans les transports et l'entreposage que le taux d'usage non pondéré pourrait conduire à sous-estimer la diffusion relative de l'IA (66 % en pondéré, contre 9 % en non pondéré). À l'inverse, alors que le taux non pondéré fait ressortir les activités spécialisées, scientifiques et techniques et l'immobilier parmi les secteurs les plus utilisateurs d'IA, le taux pondéré relative ce résultat, ces secteurs apparaissant alors dans une position beaucoup plus médiane (respectivement 58 % et 55 % en taux pondéré).

La part d'entreprises utilisatrices de l'IA croît particulièrement en 2025 pour les secteurs initialement les moins utilisateurs : elle triple dans la construction et fait plus que doubler en un an dans l'industrie manufacturière, l'énergie, eau et déchets ainsi que l'hébergement-restauration. Elle double presque dans les activités scientifiques, les activités immobilières et les transports et l'entreposage. Le commerce constitue une exception, avec un taux d'usage multiplié par 1,3 sur un an, ce qui le place désormais derrière l'industrie manufacturière et l'énergie, eau et déchets. Le taux d'usage de l'IA dans le secteur de l'information-communication est multiplié par 1,4 sur un an, mais son écart avec les autres secteurs continue de s'accroître en points de pourcentage.

Pondérée par l'emploi, la hausse annuelle du taux d'usage varie fortement selon les secteurs : plus de 70 % dans les activités immobilières et les activités administratives et de soutien, de 50 % à 60 % dans la construction, le commerce, l'industrie manufacturière et les activités scientifiques et techniques, et moins de 30 % dans l'hébergement-restauration, l'information-communication, les transports et l'entreposage et l'énergie, eau et déchets.

À caractéristiques comparables de taille et secteur d'activité, le fait d'appartenir à une firme multinationale accroît fortement la probabilité d'utiliser l'IA (1,6 fois plus de chances), comme le fait d'employer initialement une part plus forte (plus de 15 %) d'ingénieurs et de cadres techniques (1,8 fois plus de chances).

L'adoption de l'IA reste un peu moins fréquente en France que dans le reste de l'Union européenne

L'usage de l'IA demeure un peu moins fréquent en France que dans l'ensemble de l'Union européenne (UE) où 20 % des entreprises déclarent utiliser au moins une technologie d'IA en 2025. Comme en France, les taux d'usage en Europe sont plus élevés dans les plus grandes entreprises et dans le secteur de l'information-communication.

En 2025, les entreprises françaises ont comblé leur retard en matière d'usage de l'IA par rapport aux entreprises européennes de même taille, hormis pour celles de moins de 50 salariés dont le taux d'usage demeure en retrait de 2 points. Le taux d'usage de l'IA atteint désormais le niveau européen pour les entreprises de 50 à 249 salariés et le dépasse de 3 points pour celles de 250 salariés ou plus.

Le retard persiste également dans les secteurs les plus avancés en matière d'IA, même s'il est moins prononcé qu'en 2024. Ainsi, le taux d'usage reste inférieur de 4 points au taux européen pour l'information-communication, et de 7 points pour les activités spécialisées, scientifiques et techniques. Pour les autres secteurs, les niveaux sont désormais très proches de la moyenne de l'UE, à l'exception du commerce (6 points de moins).

Au sein de l'UE, l'utilisation de l'IA reste bien moins répandue dans la plupart des

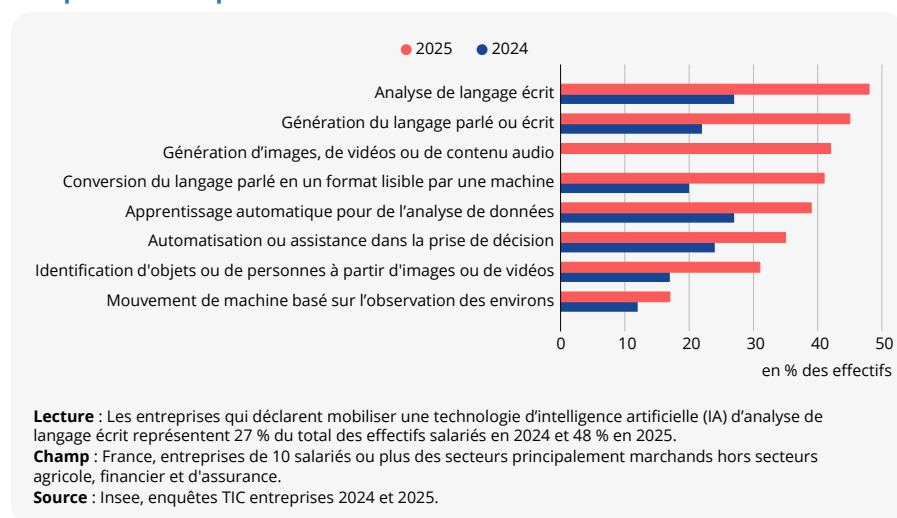
pays d'Europe de l'Est (Roumanie, Pologne, Bulgarie et Hongrie, de 5 % à 10 %), ainsi qu'à Chypre et en Grèce. Elle est beaucoup plus fréquente dans les pays du nord de l'Europe (Danemark, Finlande, Suède, Benelux, de 33 % à 42 %). Les entreprises italiennes et espagnoles déclarent des taux d'usage proches de celui de la France, tandis que l'Allemagne affiche un taux nettement supérieur (26 %).

Le recours à des technologies souvent multiples pour les entreprises qui utilisent l'IA

L'IA recouvre plusieurs **types de technologies** (l'enquête en distingue huit). En 2025, aucune de celles-ci n'est utilisée par plus d'une entreprise sur dix. Cependant, au sein des entreprises mobilisant l'IA, ces technologies sont fréquemment associées : une majorité (59 %) déclarent en utiliser au moins deux, et 36 % au moins trois (68 % pour les 250 salariés ou plus, et 57 % pour l'information-communication). Plus de la moitié déclarent utiliser la fouille automatique de texte (analyse du langage écrit, 56 %). Viennent ensuite les outils d'IA générative de texte ou de parole (43 %), et d'images, de vidéos ou de contenu audio (41 %), puis la reconnaissance automatique de la parole (conversion de langage parlé en un format lisible par une machine, 34 %).

Sur un an, les technologies qui augmentent le plus sont la génération de langage parlé ou écrit (+23 points en part de salariés, +5 points en part d'entreprises), l'analyse du langage écrit (+21 points et +6 points), la conversion de langage parlé (+21 points et +3 points) ► **figure 2**. Les autres technologies d'IA progressent également, mais moins rapidement (de 5 à 14 points en part de salariés et 1 à 2 points en part d'entreprises).

► 2. Type de technologie d'intelligence artificielle mobilisée par les entreprises



Toutes les finalités d'utilisation augmentent

Comme en 2024, la sécurité informatique est la finalité la plus citée, les entreprises utilisatrices représentant 39 % des effectifs salariés ► **figure 3**. Avec l'essor global de l'IA, l'utilisation de toutes les finalités augmente en 2025, en particulier pour l'organisation des processus d'administration, qui croît de 21 points. Elle devient la deuxième finalité la plus déclarée (38 %), devant la recherche et l'innovation (35 %). Le marketing, qui était la deuxième finalité la plus citée en 2024, augmente de seulement 12 points en 2025 (31 %). Enfin, la logistique reste la finalité la moins évoquée (18 %), même si son pourcentage double en un an.

Hormis la logistique, très peu souvent déclarée comme une finalité d'usage de l'IA par les autres secteurs que le commerce (21 %), toutes les finalités apparaissent dans chaque secteur, avec quelques spécificités fortes : les entreprises de l'information-communication se singularisent par rapport aux autres secteurs en 2025 par leur part élevée d'usage de l'IA pour la recherche ou l'innovation (45 %), l'énergie, eau et déchets pour l'organisation des processus d'administration (50 %), l'immobilier (et dans une moindre mesure l'hébergement-restauration) pour le marketing et les ventes (48 %), les activités spécialisées scientifiques et techniques pour les processus de production ou de services (31 %).

Les liens entre technologies mobilisées et finalités d'usage sont plus difficiles à établir, mais des profils particuliers d'entreprises (taille d'entreprise, secteurs, etc.) peuvent être associés à certaines technologies ► **encadré**.

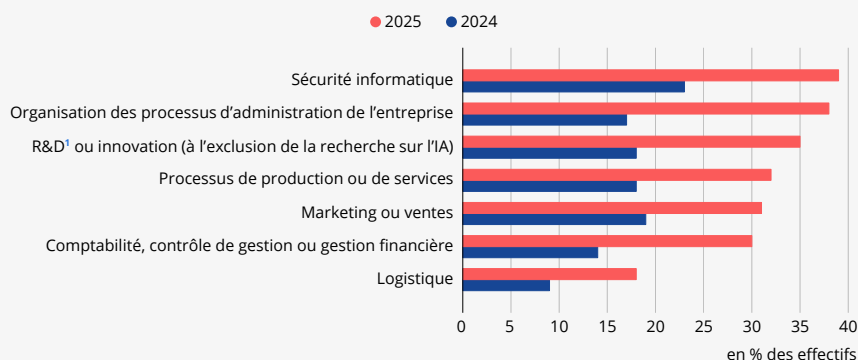
L'acquisition des technologies d'IA repose sur l'achat de logiciels ou systèmes du commerce prêts à l'emploi pour 80 % des entreprises utilisant l'IA. Par ailleurs, 73 % des entreprises utilisant l'IA optent pour des services payants de *cloud computing*, alors que cette proportion n'atteint que 33 % chez celles qui n'y ont pas recours.

En 2025, parmi les entreprises mobilisant l'IA, 73 % déclarent l'utiliser pour optimiser les coûts (gain de temps ou de main-d'œuvre, automatisation de tâches répétitives), 64 % pour améliorer la qualité et la fiabilité des processus et 56 % pour la réalisation de travaux complexes. Près de deux tiers des entreprises ont cité au moins deux de ces trois motifs.

La moitié des entreprises n'utilisant pas l'IA évoquent le manque d'expertise

Le manque d'utilité est la raison la plus souvent citée pour ne pas utiliser l'IA

►3. Finalité d'utilisation par les entreprises des technologies d'intelligence artificielle



1. Recherche et développement.

Lecture : En 2025, les entreprises qui déclarent comme finalité de l'intelligence artificielle (IA) la sécurité informatique représentent 39 % du total des effectifs salariés et 23 % en 2024.

Champ : France, entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance.

Source : Insee, enquêtes TIC entreprises 2024 et 2025.

► Encadré – Cinq profils d'entreprises utilisant l'IA en 2025

En 2025, les entreprises utilisant l'IA peuvent être regroupées en cinq grandes catégories au moyen d'une méthode statistique de classification ► **méthodes** :

• Groupe 1 : usages principalement concentrés sur l'IA générative

Ces entreprises utilisent très majoritairement une seule technologie, le plus souvent l'IA générative. Plus de 8 sur 10 emploient moins de 50 salariés, contre 7 sur 10 sur l'ensemble de celles utilisant l'IA. Elles représentent un quart de celles ayant un usage de l'IA en 2025, et emploient 8 % de leurs salariés. Le secteur de la construction y est surreprésenté et celui de l'information-communication sous-représenté. Ces entreprises sont relativement plus nombreuses (28 %) à ne pas déclarer de finalité précise à l'IA (18 % globalement).

• Groupe 2 : usages principalement concentrés sur l'analyse de langage écrit

Ces entreprises utilisent majoritairement une seule technologie, principalement l'analyse de langage écrit, parfois accompagnée de conversion de langage parlé. Ce groupe, constitué aux trois quarts d'entreprises de moins de 50 salariés, représente un tiers des entreprises ayant adopté l'IA et 14 % de leurs salariés. Avec presque deux entreprises sur cinq, les services aux entreprises y sont surreprésentés.

• Groupe 3 : usages principalement concentrés sur des IA plus spécialisées

Ces entreprises utilisent de façon privilégiée l'automatisation et l'aide à la prise de décision (67 %), le *machine learning* (46 %) et la robotisation (22 %). Ce groupe est constitué pour deux tiers d'entreprises de moins de 50 salariés. Il représente 16 % des entreprises utilisant l'IA et 10 % de leurs salariés. Les entreprises industrielles regroupent la moitié des salariés, mais le commerce et les transports et l'entreposage y sont aussi relativement bien représentés. La logistique y est plus souvent citée que dans les autres groupes comme finalité de l'IA, tout comme la comptabilité-gestion.

• Groupe 4 : usages diversifiés, incluant fréquemment l'IA générative

Ces entreprises se caractérisent par une forte adoption de l'IA générative, génération de langage écrit ou parlé (95 % des entreprises) ou de contenu audiovisuel (87 %). Elles mobilisent au moins trois technologies, et 38 % déclarent l'usage d'au moins cinq. Les entreprises de plus de 50 salariés y sont surreprésentées, couvrant près de la moitié de ce groupe. Elles représentent 15 % des entreprises utilisant l'IA et 20 % de leurs salariés. L'information-communication et le commerce y sont surreprésentés.

• Groupe 5 : usages très diversifiés

Les entreprises de ce groupe utilisent au moins cinq technologies d'IA et près des deux tiers ont développé ces technologies en interne, soit trois fois plus que pour l'ensemble des entreprises utilisatrices d'IA. Ce sont plus souvent que dans les groupes précédents des grandes entreprises de 250 salariés ou plus. Avec seulement 10 % des entreprises utilisant l'IA, il rassemble la moitié (48 %) de leurs salariés. Les services aux entreprises et l'information-communication y sont surreprésentés.

(71 %), particulièrement par les plus petites entreprises (71 % pour les moins de 50 salariés, contre 54 % pour les 250 ou plus), dans tous les secteurs ► **figure 4**. Le manque d'expertise est évoqué par 54 %

des entreprises, en particulier par celles de 250 salariés ou plus n'ayant adopté aucune technologie d'IA pour lesquelles c'est le motif le plus cité (73 %). Viennent ensuite, pour 38 % des entreprises n'utilisant pas

► 4. Raisons évoquées par les entreprises pour ne pas utiliser l'intelligence artificielle en 2025

Raisons évoquées	en %			
	De 10 à 49 salariés	De 50 à 249 salariés	250 salariés ou plus	Ensemble
Pas d'utilité pour l'entreprise	71	69	54	71
Manque d'expertise	53	66	73	54
Incompatibilité avec les équipements	38	45	46	38
Inquiétudes sur la protection des données	37	44	53	38
Manque de clarté juridique	36	48	50	38
Coûts trop élevés	31	42	40	32
Difficultés liées aux données nécessaires	28	32	49	29
Considérations éthiques	24	30	27	25

Lecture : En 2025, parmi les entreprises n'utilisant aucune technologie d'intelligence artificielle, 54 % évoquent le manque d'expertise pour ne pas l'utiliser.

Champ : France, entreprises de 10 salariés ou plus des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance, et n'utilisant aucune technologie d'intelligence artificielle.

Source : Insee, enquête TIC entreprises 2025.

l'IA, l'incompatibilité avec les équipements, logiciels ou systèmes existants (environ la moitié pour les entreprises de 250 salariés ou plus), les inquiétudes concernant la violation de la protection des données et de la vie privée, et le manque de clarté quant aux conséquences juridiques.

Les entreprises utilisant l'IA peuvent également être freinées dans leurs usages : 53 % d'entre elles déclarent l'être par un manque d'expertise, 43 % ont des inquiétudes concernant la violation de la protection des données et de la vie privée, 42 % évoquent un manque de clarté juridique et 33 % évoquent des coûts trop élevés. ●

Clément Lefebvre (Insee)



Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur insee.fr

► Définitions

L'**entreprise** est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. Les effectifs considérés portent sur l'ensemble des personnes occupées (salariés et non-salariés). Par souci de simplicité, on utilise le terme de salariés.

L'**intelligence artificielle (IA)** rassemble des technologies utilisant des données pour prédire, recommander ou décider, avec des niveaux d'autonomie variés. Les systèmes d'IA peuvent être exclusivement logiciels (chatbots et assistants virtuels fondés sur le traitement automatique du langage naturel, systèmes de reconnaissance faciale fondés sur la vision par ordinateur ou la reconnaissance de la parole, traduction automatique, analyse de données fondée sur de l'apprentissage automatique, etc.) ou bien intégrés à des appareils (robots autonomes pour l'automatisation des entrepôts ou des travaux d'assemblage, drones autonomes pour la surveillance de la production ou la manipulation de paquets, etc.).

Cette publication analyse huit **types de technologies** :

- fouille de textes (*text mining*) ;
- reconnaissance automatique de la parole ;
- génération automatique de texte ;
- apprentissage automatique (*machine learning*) ;
- génération de contenu audiovisuel ;
- reconnaissance d'images ou de vidéos ;
- automatisation ou assistance dans la prise de décision ;
- mouvement de machine basé sur l'observation des environs.

► Pour en savoir plus

- **Adjerad R., Vermersch G.**, « [Avec l'essor de l'intelligence artificielle générative, l'investissement numérique tire davantage la croissance aux États-Unis qu'en France, tandis que l'emploi recule dans les activités informatiques des deux côtés de l'Atlantique](#) », in Note de conjoncture, Insee, mars 2026.
- **Guilloton V.**, « [Une personne sur trois manque de compétences numériques](#) », Insee Focus n° 376, février 2026.
- **Lefebvre C.**, « [Les technologies de l'information et de la communication dans les entreprises en 2024 – Une entreprise sur dix déclare utiliser l'intelligence artificielle](#) », Insee Première n° 2061, juillet 2025.

► Méthodes

Le recours à l'intelligence artificielle (IA) est identifié par le fait d'avoir répondu utiliser au moins une technologie d'IA dans une liste proposée. Dans l'enquête 2025, 8 technologies d'intelligence artificielle sont prises en compte, contre 7 dans les enquêtes de 2023 et 2024. La technologie supplémentaire est celle de la génération d'images et de contenu audiovisuel. Les entreprises sont interrogées sur l'utilisation organisée de l'IA au sein de leurs services : leurs réponses n'incluent en principe pas les utilisations de l'IA que peuvent faire les salariés ponctuellement et à titre individuel (recours à l'IA générative comme par exemple les agents conversationnels, etc.).

Les profils des entreprises utilisant l'IA en 2025 sont issus d'une méthode statistique de classification. Une analyse en composantes principales (ACP) a été réalisée sur les 8 variables de technologies déclarées par les entreprises. À partir des axes dégagés, cinq groupes sont obtenus à partir d'une classification ascendante hiérarchique (CAH).

► Sources

L'**enquête sur les technologies de l'information et de la communication dans les entreprises (TIC-entreprises)** de 2025 a été menée auprès d'un échantillon de 11 000 entreprises implantées en France hors Mayotte. Comme en 2023 et 2024, le champ est celui des entreprises de 10 personnes occupées ou plus des secteurs principalement marchands hors secteurs agricole, financier et d'assurance, et les entreprises sont interrogées sur leur situation au cours du premier trimestre de l'année du millésime. Ce champ comprend environ 194 000 entreprises, employant 13,5 millions de salariés.

Des enquêtes analogues sont menées dans tous les pays européens en application du règlement communautaire n° 1006/2009. Les concepts et les questionnaires sont harmonisés. Les modalités de collecte de l'information peuvent différer entre pays. Eurostat valide la conformité des enquêtes.

La mise en place de cette enquête a bénéficié d'une subvention européenne. Néanmoins cette étude est de la responsabilité de l'Insee et n'engage pas la Commission européenne.



Financé par
l'Union européenne

Direction générale :
88, avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

**Directeur de la
publication :**
Fabrice Lenglet

Rédaction en chef :
H. Michaudon,
S. Papon

Rédaction :
J.-P. Rathle

Maquette :
L. Lamy-Verdier

@insee.fr
@InseeFr
www.insee.fr

Code Sage : IP262120
ISSN 0997-6252
© Insee 2026
Reproduction partielle
autorisée sous réserve
de la mention de la
source et de l'auteur



Insee